

COMMUNIQUE DE PRESSE 14/22

■ CONSULTATION PUBLIQUE DE L'AEMF (ESMA) SUR LE PROJET DE NORMES TECHNIQUES EN MATIERE DE NOTIFICATION DE PARTICIPATIONS IMPORTANTES

L'AEMF (ESMA) a lancé le 21 mars 2014 sa consultation publique sur le projet de normes techniques au titre de la Directive 2013/50/UE, concernant les notifications de participations importantes et la liste indicative des instruments financiers soumis à des obligations de notification.

Le projet de normes techniques en matière de notification de participations importantes traite les sujets suivants :

- La méthode de calcul du seuil de 5% relative aux exemptions concernant les portefeuilles de négociation et les teneurs de marché ;
- La méthode de calcul concernant un panier d'actions ou un indice ;
- Les méthodes de détermination du « delta » pour le calcul des droits de vote en cas d'instruments financiers permettant exclusivement un règlement en espèces ; et
- Les exemptions concernant la notification d'instruments financiers en cas d'ordres passés par des clients.

Le document de consultation propose également une liste indicative d'instruments financiers qui devraient être soumis aux obligations de notification prévues par la Directive 2004/109/CE telle que modifiée par la Directive 2013/50/UE, et décrit les procédures de mise à jour de la liste.

Le document de consultation est publié par ESMA sur son site internet sous www.esma.europa.eu et accessible sur le site internet de la CSSF sous www.cssf.lu, section « Emetteurs/Prospectus > Obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières > Documentation ». Les réponses sont à soumettre en ligne directement à ESMA sous « *Your Input-Consultations* » jusqu'au 30 mai 2014.

Luxembourg, le 31 mars 2014

